

14^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre 2014 à 19h30

à la Halle polyvalente à Glovelier

- Président** : M. Denis JEANNERAT, Président.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Jean-Louis Joliat, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 37 du 15 octobre 2014, ainsi que par affichage public.

Le président M. Denis Jeannerat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle polyvalente de Glovelier. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Il donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 30 septembre 2014.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Crédit de Fr. 1'450'000,- pour la construction de classes en remplacement des 6 containers de l'Ecole Secondaire de la Haute-Sorne (Message n° 35 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).
6. Crédit de Fr. 1'770'000,- pour la construction d'un nouveau collecteur d'eau à la rue du Frénois à Bassecourt (Message n° 36 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).
7. Crédit de Fr. 192'000,- pour la rénovation de la loge de Chambion à Courfaivre (Message n° 37 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).
8. Révision du règlement SIS Haute-Sorne (Message n° 38 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).
9. Règlement des digues (Message n° 39 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).
10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat présentée par Mme Schlatter, née Bretey Maud Anne.
11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat présentée par Mme Kurtovic, née Petrusic Mirjana et de sa famille.

Le président signale qu'immédiatement après la séance du Conseil général, se tiendra l'assemblée d'information concernant le crédit pour l'Ecole Secondaire de la Haute-Sorne, ainsi que le crédit pour la construction du nouveau collecteur d'eau à la rue du Frénois.

Le président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, Secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 32 membres du Conseil général sont présents. M. David Comte est excusé et non remplacé. M. Eric Dobler est excusé et remplacé par Mme Hannah Osborne. M. Daniel Joray est excusé et remplacé par Mme Geneviève Basset. M. Flavien Salvador est excusé et remplacé par M. Fabian Turinetti. M. Damien Lachat est excusé et remplacé par M. Paul-André Tendon.

2. Procès-verbal du Conseil général du 30 septembre 2014

Le procès-verbal du Conseil général du 30 septembre 2014 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

M. Denis Jeannerat souhaite la bienvenue à M. Jean-Louis Joliat, élu au Conseil communal, et lui souhaite beaucoup de satisfaction.

Le président a participé à la journée des aînés samedi dernier 25 octobre à Bassecourt. Il remercie les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de la journée.

M. Denis Jeannerat a reçu le programme de la journée des bureaux des Conseils de ville et Conseils généraux qui se tiendra le samedi 8 novembre 2014 à Tramelan. La journée sera axée sur l'activité horlogère et la valorisation du bois. Mme Catherine Wolfer et M. Denis Jeannerat représenteront le bureau du Conseil général.

M. Georges Migy donne des informations au sujet des changements dans l'organisation de la collecte des déchets, suite à l'adoption du règlement sur la gestion des déchets et le règlement tarifaire. Le Conseil communal entend mettre en application, progressivement, la mise en place du traitement de chaque village d'une manière la plus uniformisée possible pour l'ensemble de la commune. Pour le verre, des Croqu'bouteilles seront installés à Bassecourt et Courfaivre. Pas de changement pour la collecte du papier et du carton. Le ramassage porte à porte des déchets compostables sera mis en place à Courfaivre, comme cela se fait à Bassecourt et Glovelier. Un tous-ménages sera distribué prochainement à Courfaivre. L'Ecopoint des Courbes-Prés à Courfaivre sera fermé. Pour Soulce, le ramassage des déchets verts se fera de manière identique qu'à Undervelier. Des containers de 800 litres seront disposés aux endroits choisis par les membres de la commission de l'environnement, en collaboration avec la population. S'agissant des ordures ménagères, il y aura un grand changement à Soulce, avec l'introduction de la taxe aux sacs. Le Conseil communal a demandé au Service des ponts et chaussées à poursuivre la collecte des divers matériaux sur la place du silo à sel à Glovelier. Dès le 1^{er} janvier 2015, le site du silo à sel sera ouvert une fois par mois, excepté en juillet, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin de 8h00 à 11h30. Les appareils électriques et électroniques, à l'exception des congélateurs, réfrigérateurs et climatiseurs, pourront être apportés sur la place du silo à sel. Enfin, le conteneur au hangar des voyers à Glovelier sera déplacé sur la place du silo à sel. Les artisans et commerçants pourront apporter leur papier et carton sur cette place. Enfin, durant l'année 2015, deux études seront menées par le SEOD pour la mise en place de Moloks pour les ordures ménagères avec les sacs taxés, ainsi que l'étude d'une déchetterie régionale avec une réorganisation complète des Ecopoints des villages de l'ensemble du district. Un tous-ménages sera préparé à l'intention de l'ensemble de la population pour expliquer les divers changements et mesures que le commune souhaite mettre en place pour les années à venir.

M. Jean-Bernard Vallat revient sur la présentation du nouveau conseiller communal M. Jean-Louis Joliat qui a participé à sa première séance du Conseil communal le 13 octobre. Il donne le classement des cinq premiers du vote à Courfaivre et précise que 75 personnes ont obtenu des voix.

Conformément à l'article 37 du Règlement d'organisation et d'administration, le Conseil communal a procédé à la répartition des dicastères le lundi 13 octobre 2014 en présence de tous les conseillers communaux. Suite au remplacement de M. Bruno Grossmann par M. Jean-Louis Joliat, plusieurs dicastères ont changé de responsables. M. Pascal Crétin reprend les Services communaux. M. Jean-Louis Joliat s'occupera de l'environnement. Mme Nicole Eggenschwiler reprend le dicastère des écoles, culture, sport et affaires sociales et M. Georges Migy reprend les Travaux publics.

Le maire indique que le Conseil communal a attribué certains postes selon l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal. M. Gérald Jeannerat est voyer chef adjoint. M. Hervé Gerster est fontainier, avec comme adjoint M. Pierre Stieger. M. Gérard Ory est chef concierge. Quelques adaptations seront effectuées au service de l'urbanisme, en raison de la délivrance des grands permis de construire. Le maire reviendra avec une proposition lors du prochain Conseil général.

Bonne nouvelle, M. Tristan Gogniat avait raté ses examens de fin d'apprentissage dans un premier temps. Quatre mois plus tard, nous avons reçu une lettre qu'en fait, sa moyenne s'élevait à 4,2 et non plus de 3,9. Il a donc réussi ses examens et obtenu son diplôme d'agent d'exploitation. Cela change la donne, il n'est plus apprenti, l'amendement au contrat devient caduc. Le Conseil communal n'a pas voulu lui dire de quitter la commune du jour au lendemain. D'entente entre les parties, Tristan Gogniat reste au service de la voirie jusqu'à ce qu'il trouve un emploi, au maximum jusqu'au mois de juin 2015.

M. le maire donne des nouvelles concernant la rencontre avec les responsables de La Poste qui s'est déroulée le 6 octobre. Les mesures concernent l'office de Poste à Soulce, ouvert une heure par jour. La Poste souhaite intégrer le guichet postal au magasin du village ou alors mettre un service public à domicile, comme à Undervelier. La balle est dans le camp de Mme Catherine Beuchat. Nous avons écrit que nous étions opposés à la fermeture des bureaux de Poste. Le maire précise que La Poste a une obligation de servir tous les villages, mais sans obligation d'avoir un bureau de Poste.

Aux noms du Conseil communal et des invités, M. Jean-Bernard Vallat remercie les 38 bénévoles qui ont œuvré à la journée des aînés le 25 octobre 2014. Il y avait 370 personnes à cette journée. Le maire remercie également Mme Rose-Marie Allemann, cheville ouvrière de la journée.

Nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres le Vide.ch, qui est un nouveau système de ramassage des déchets. M. Jean-Bernard Vallat rappelle que celui qui adhère à ce système n'est nullement exempté de la taxe sur les déchets de la commune. La loi est claire. Le maire ajoute que le Conseil communal attend encore la décision de l'Office de l'environnement avant de réagir.

M. Jean-Bernard Vallat annonce qu'Olivier Schaffter, ancien citoyen de Bassecourt est Champion du monde de tir par équipe. Une cérémonie à son honneur sera organisée le samedi 8 novembre au stand de tir à Bassecourt.

4. Questions orales

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) rappelle que l'article 40 du règlement d'organisation et d'administration donne la compétence au Conseil général de nommer les membres des commissions communales. Depuis le début de la législature, nous avons enregistré quelques démissions dans les commissions. Normalement, pour chaque démission, le Conseil général devrait procéder à la nomination du remplaçant. Or, malgré des remplacements annoncés par les groupes, le Conseil général ne les a jamais officialisés. M. Portmann demande pourquoi ces nominations complémentaires n'ont-elles pas eu lieu et s'il y a eu confusion des rôles entre le Conseil général et le Conseil communal ? Il demande si le Conseil communal pourrait créer une procédure claire à l'intention des groupes pour éviter le flou dans lequel nous vivons ? M. Jean-Luc Portmann demande si le chamboulement que nous venons d'apprendre au niveau de la répartition des dicastères va modifier la composition des commissions, notamment par rapport à l'article 40, alinéa 6 du ROAC qui prévoit une répartition politique claire ?

M. Jean-Bernard Vallat répond qu'au niveau des commissions, il y a eu une période de flottement, qui nécessitera des modifications et de la clarté dans la manière de procéder. Les changements dans les commissions concernent trois personnes, Mme Céline Grellier, M. Grégory et M. Joël Christe. Une procédure sera mise en place à l'avenir pour que ces manquements ne se reproduisent plus.

Pour ce qui est des chamboulements au Conseil communal. M. Georges Migy remplace M. Joël Christe à la commission des Travaux publics, donc PDC pour PDC, pas de modification. Mme Nicole Eggenschwiler quitte les travaux publics, un nouveau membre PCSI doit être désigné. M. Pascal Créatin (apolitique ou PDC) remplace M. Bruno Grossmann aux services communaux, donc aucune modification. M. Jean-Louis Joliat (apolitique) remplace M. Georges Migy à l'environnement, donc pas de modification. Mme Nicole Eggenschwiler remplace M. Pascal Créatin (apolitique ou PDC) aux écoles, donc si on veut respecter la répartition, il faudrait écarter un membre PCSI pour le remplacer par un membre PDC ou apolitique. Nous allons étudier la question, à savoir si nous devons appliquer l'article 40 du ROAC à la lettre.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) est satisfait.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) rappelle que la législature au niveau communal et cantonal a été prolongé à 5 ans, ceci afin que les élus puissent prendre des décisions clairvoyantes avec réflexion et connaissance des dossiers. On approche de la fin de la 2^{ème} année de la commune Haute-Sorne et on apprend que nos conseillers communaux ont fait des roades entre eux. Mme Grellier a énormément de peine à comprendre cette stratégie et elle n'est pas la seule ! Tout le monde reconnaît que les membres du Conseil communal doivent abattre un énorme travail et qu'il leur a fallu beaucoup de temps pour apprendre à connaître les spécificités et besoins de chacun de nos villages. Même si le départ de M. Bruno Grossmann a été compris, il en ressort quand même plusieurs désagréments pour cette période transitoire et là, on bouleverse plusieurs dicastères sans raison apparente à nos yeux d'externes à votre groupe. Elle ajoute que de nombreux dossiers sont en cours. Chaque conseiller a préparé les dossiers et travaillé avec des commissions et des partenaires du secteur privé. Il faudra composer avec un nouveau porteur du dossier, réexpliquer les buts de chaque projet. Devant cette surprenante et inhabituelle situation, Mme Grellier pose les trois questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons et arguments qui ont poussé à changer de dicastère en plein milieu de la législature (elle attend une réponse de chaque conseiller ayant changé de dicastère) ?
2. Comment va se faire la passation des dossiers, un conseiller communal va-t-il finaliser les dossiers qu'il a porté jusqu'à ce jour, même s'il a changé de dicastère ?
3. À partir de quand ces changements entrent en vigueur ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que la répartition des dicastères concerne uniquement le Conseil communal. Si un membre du Conseil communal souhaite changer de dicastère, la décision est prise à la majorité du Conseil communal. Ces décisions ont été prises à huis clos à l'intérieur du Conseil communal et il n'y a aucune raison d'expliquer ces changements, selon les informations reçues du Service des communes. Le Conseil communal est un collège qui se réunit une fois par semaine. Les conseillers sont au courant des affaires, un conseiller a les compétences pour reprendre un autre dicastère. Cela va prendre quelques semaines pour effectuer tous les changements. Les dossiers qui concernent les commissions n'ont rien à voir avec le Conseil communal. Durant ces trois prochaines années, il y aura peut-être encore des changements.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) est partiellement satisfaite.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) indique que l'entretien et l'élagage des haies et forêts le long des chemins et des routes agricoles nécessitent toujours plus de travail et coûte toujours plus cher. Il demande au Conseil communal s'il a déjà répertorié les propriétaires concernés ? Il demande encore si les propriétaires sont avertis lors de travaux et participent-ils financièrement à l'entretien de leur bien-fonds ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond que pour les entretiens de haies et chemins, le fonds d'entretien est alimenté par la taxe à l'hectare, la contribution obligatoire de la commune, la location des terres communales et les intérêts du fonds. Dans le cadre de la préparation du nouveau Règlement, les plans ont été établis et tous les chemins sont répertoriés avec leur appartenance, mais pas les haies et bosquets, vu la quantité on les trouve sur le geoportail. Les chemins, haies, objet naturels, dans le périmètre de contribution sont entretenus par le fonds selon les dispositions du règlement y relatif. Les haies qui bordent les ouvrages collectifs mais qui appartiennent à des privés, bourgeoisies ou qui sont

dans la SAU (surface agricole utile) de l'agriculteur, c'est à ces propriétaires de les entretenir. Les forêts ne sont pas concernées par ce règlement. Les haies qui sont sur une parcelle communale et dans le périmètre de contribution défini sur les plans annexés au règlement sont à la charge du fond.

Nous sommes tenus d'entretenir les chemins et les haies les bordant selon le règlement, d'autant plus que ces ouvrages ont été subventionnés. De plus le gabarit d'espace libre le long des chemins doit être respecté de manière à ne pas sortir du coffre de la route avec les véhicules agricoles et de mettre à mal les banquettes et d'affaisser les coffres des chemins.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) est satisfait.

Mme Catherine Wolfer (PS) revient sur l'information donnée par Mme Nicole Eggenschwiler lors du dernier Conseil général, à savoir que le projet d'antenne UAPE à Glovelier était mis en attente, faute d'inscriptions. Elle s'est rendu compte qu'en tant que parent d'un élève fréquentant l'école primaire de Glovelier, elle ne se souvient pas avoir reçu de formulaire d'enquête. Certains autres parents n'ont pas reçu de courrier. Elle se demande si, par exemple, les parents des écoliers de Saulcy, Sceut, Undervelier et Soulce ont reçu un courrier ? Mme Wolfer pose les questions suivantes :

- Est-ce que tous les parents ayant des enfants fréquentant les degrés 1 à 8 Harmos ont été contactés ?
- Est-ce que les familles nouvellement arrivés dans les villages concernés ont été informées ?
- Par quelle instance les parents ont-ils été contactés ?

Mme Wolfer relève également que s'il s'avère qu'une enquête ciblée n'a pas été menée, elle demande, au nom du groupe PS, qu'elle le soit de toute urgence. L'acceptation du crédit de réalisation d'une antenne UAPE nous obligerait à tenir le cap et les délais fixés.

Mme Nicole Eggenschwiler répond par l'affirmative. Nous avons écrit aux familles de Glovelier-Sceut, Saulcy, Undervelier et Soulce pour les enfants de 1P à 8P Harmos pour l'année 2015. Les listes ont été préparées par le contrôle des habitants et les lettres envoyées par le secrétariat des Patachous, au mois de mai, avec un formulaire de pré-inscription à remplir. Nous avons reçu 7 inscriptions de Glovelier. C'est insuffisant, il faut minimum 5 par demi-journée. Le sondage de Glovelier aurait dû être refait. En effet, le comité des Patachous l'avait demandé, mais le conseil communal ne l'a pas jugé nécessaire au vu du grand nombre dans leur sondage de 2012. Boécourt a été contacté aussi dernièrement. Nous avons reçu 5 inscriptions de Boécourt. Cependant, la Commune de Boécourt devrait organiser les transports à ses frais depuis l'école de Boécourt à l'unité d'accueil à Glovelier. Le conseil communal ne souhaite pas lancer les travaux pour un nombre insuffisant d'enfants et de plus sans garantie de subventionnement. Aussi les nouvelles familles arrivées dans la commune entre mai et octobre 2014 devront être contactées. Les feux sont donc au vert pour ouvrir cette structure une fois que nous aurons assez d'enfants inscrits, ce qu'espère vivement Mme Eggenschwiler.

Mme Catherine Wolfer (PS) est satisfaite.

5. Crédit de Fr. 1'450'000,- pour la construction de classes en remplacement des 6 containers de l'Ecole Secondaire de la Haute-Sorne (Message n° 35 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président M. Denis Jeannerat informe de la présence de M. Alain Jeangros, architecte, qui répondra aux questions techniques si nécessaire.

M. Pascal Crétin présente le projet. Il précise que la solution actuelle coûte Fr. 150'000,- par année et le nouveau projet, avec une ossature en bois, reviendra à Fr. 90'000 par année.

M. José Iglesias, président du Syndicat de l'ESHS, évoque la situation actuelle avec les containers. Ces derniers sont mal isolés, d'une qualité plus que médiocre. Avec l'humidité, selon les saisons, le bruit dès qu'il pleut, font que les conditions sont plus que difficiles. Le besoin a été reconnu par les autorités et par le peuple, qui a accepté de financer un concours d'architecture, d'où est sorti un projet d'agrandissement de l'école secondaire avec 6 nouvelles classes et une nouvelle halle de

gymnastique. Le projet était estimé à Fr. 10'000'000,-. Ce projet a été mis de côté pour des raisons bien compréhensibles. M. Iglesias poursuit en disant que les autorités, le Syndicat et l'architecte, ont joint leurs forces et partager leurs idées pour arriver à ce jour avec un projet ficelé et fiable financièrement. Un projet avec une construction de pavillons démontables en bois a été choisi. La durée de vie de ces pavillons est proche de celle d'une maison familiale en bois. L'avantage est d'avoir une structure solide, durable, conforme aux normes de l'enseignement, avec des sanitaires et un accès direct au bâtiment existant.

La discussion est ouverte.

M. Michel Saner (PDC) apporte son soutien pour régler le problème auquel est confronté l'école secondaire. Le groupe PDC accepte le crédit demandé. Il remercie le groupe de travail du syndicat pour le travail effectué. A l'instar du Conseil communal, au nom du groupe PDC, il préavis favorablement ce projet.

Pour M. Patrick Ballaman (PS) il devient urgent de mettre un terme à la solution provisoire des containers, dont les aspects négatifs ne sont plus à démontrer. Le Syndicat a choisi un pavillon en bois. Le groupe PS remercie le groupe de travail mis en place par le Syndicat de l'école secondaire qui a élaboré ce projet. Il salue également le Conseil communal pour sa prise de position ultra rapide qui permet de soumettre cet objet déjà ce soir au Conseil général pour préavis, puis le 30 novembre 2014 en votation populaire. M. Ballaman termine en disant que les paramètres sont clairement remplis pour donner un soutien fort et unanime à ce projet. Le groupe PS espère un appui massif du Conseil général et encourage la population à voter dans le même sens.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI) pose les questions suivantes :

1. Accepter ce crédit, ce que notre groupe fera, signifie-t-il que ce projet enterre toute autre constructions de classes pour les prochaines années et si oui pour combien de temps ?
2. Par rapport à la position de la nouvelle construction, il est créé une sorte de cour fermée. Est-ce que cela ne va pas compliquer la surveillance des élèves par les enseignants durant les pauses et récréations ?
3. Combien va coûter la déconstruction des containers ?
4. A qui appartient le terrain sur lequel est construit l'ESHS ? si c'est à notre commune, alors pourquoi est-il mis à disposition du syndicat gratuitement. Ne devrions-nous pas mettre un montant à charge du syndicat qui sera indirectement et pour leur part pris à charge des communes de Boécourt et Saulcy ?
5. Sachant que la commune de Haute-Sorne paie le 87 % faut-il la majorité absolue des trois communes membres du Syndicat pour que le projet passe la rampe ou si le peuple de Haute-Sorne accepte ce projet est-il automatiquement accepté ?

M. Pascal Crétin répond comme suit :

1. Au niveau de futurs besoin en classes supplémentaires, cela dépendra des arrivées. On peut dire qu'avec les classes supplémentaires, on pourra couvrir la demande. M. Crétin est confiant pour les 5 à 6 années à venir.
2. Pour ce qui est de la cour fermé, M. Alain Jeangros répond que cela a été un sujet de discussion. Cette solution a été choisie pour que l'on puisse facilement circuler à tous les étages.
3. Deux containers appartiennent au Syndicat et quatre containers sont loués. Nous pourrions revendre les containers. Il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour la déconstruction.
4. M. Crétin ne sait pas qui est propriétaire du terrain. Si c'est la Commune, il devrait être loué et figurer sur le budget avec un impact avec Boécourt et Saulcy.

5. Le Service des communes avait répondu à plusieurs interpellations. Le Syndicat est formé de trois communes, c'est en principe la majorité des communes qui décide. M. Créatin précise que Saulcy aurait déjà préavisé favorablement le projet.

M. José Iglesias ajoute qu'il faudrait une augmentation des élèves de 20 à 25 % pour avoir un besoin en classes supplémentaires. Pour les dix prochaines années, il ne devrait pas y avoir de problème.

M. Kevin Challet (PS) demande le taux de subventionnement ?

Il est répondu que le Canton a accepté d'entrer en matière, mais on ne connaît pas le subventionnement global.

Passé au vote, le Conseil général accepte le crédit de Fr. 1'450'000,- pour la construction de classes en remplacement des 6 containers de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne à l'unanimité.

M. Pascal Créatin remercie le Conseil général pour cette décision qui est sage.

6. Crédit de Fr. 1'770'000,- pour la construction d'un nouveau collecteur d'eau à la rue du Frénois à Bassecourt (Message n° 36 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Créatin communique que ce projet a un caractère urgent, car le quartier du Frénois connaît des problèmes fréquents de refoulements du réseau des eaux mélangées dans les sous-sols de plus d'une dizaine de bâtiments privés. Il n'y aura pas d'impact fiscal, car la dépense est financée par le réseau des eaux et les taxes de consommation et d'épuration des eaux. Un mandat de gré à gré a été attribué pour Fr. 130'000,- au bureau SD Ingénierie Jura SA.

M. le Président informe de la présence de la présence de M. Thierry Choffat, ingénieur chez SD Ingénierie Jura SA, qui répondra aux questions techniques si nécessaire.

La discussion est ouverte.

M. Michel Saner (PDC) résume en quelques mots les travaux importants mentionnés sur le message. Il précise que le PDC approuve le crédit demandé.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) pose deux questions :

- Pourquoi les parts Swisscom et BKW sont-elles mises en charge ?
- Le total n'est pas de Fr. 535'000,- mais de Fr. 534'000,-. Il demande où est l'erreur ?

M. Thierry Choffat répond que Swiscom et BKW prennent en charge leurs parts de travaux.

Pour ce qui est montant de Fr. 535'000,-, il est répondu qu'il s'agit d'une erreur d'addition, qui sera corrigée.

Au vote, le Conseil général approuve le crédit de Fr. 1'770'000,- pour la construction d'un nouveau collecteur d'eau à la rue du Frénois à Bassecourt à l'unanimité.

M. Pascal Créatin remercie au nom des services communaux.

7. Crédit de Fr. 192'000,- pour la rénovation de la loge de Chambion à Courfaivre (Message n° 37 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann informe que le message est suffisamment explicite. La rénovation de la loge avait été convenue avec l'ancienne commune de Courfaivre. L'appartement est vétuste. Le projet

de rénovation a reçu un soutien unanime de la part de l'assemblée bourgeoise de Courfaivre le 25 septembre 2014.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (PS) relève que le groupe PS est d'avis que la solution trouvée entre les parties est idéale avec notamment un co-financement. Il est important de maintenir notre patrimoine et de procéder aux investissements nécessaires en temps voulu. M. Ballaman espère que des solutions de ce genre puissent être développées et soutenues par la Bourgeoisie, à l'instar de la Loge de Bassecourt, par exemple. Le PS encourage ce projet.

Au vote, le crédit de Fr. 192'000,- pour la rénovation de la loge de Chambion à Courfaivre est approuvé à l'unanimité.

8. Révision du règlement SIS Haute-Sorne (Message n° 38 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président informe de la présence de M. Pierre-Alain Wermeille, commandant du SIS Haute-Sorne, qui répondra aux questions techniques si nécessaire.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente le projet de révision du règlement SIS Haute-Sorne en remplacement de M. Bruno Grossmann. Il précise que le règlement datait de 2004, il doit être adapté en raison de la fusion des communes de Haute-Sorne.

M. Denis Jeannerat parcourt le règlement page par page.

A l'article 14, M. Jean-Luc Portmann propose de remplacer le groupe organisation, par « le bureau ».

La proposition est acceptée par 27 voix sans avis contraire.

Passée au vote, la révision du règlement SIS Haute-Sorne est acceptée à l'unanimité.

9. Règlement des digues (Message n° 39 du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président informe de la présence de M. Denis Moritz, ingénieur indépendant (société 2MO), qui répondra aux questions techniques, si nécessaire.

M. Georges Migy explique les 3 axes principaux du règlement des digues :

- la prise en compte de la carte des dangers et des risques d'inondations,
- la mise en évidence des priorités « 1 » précisées dans la planification à 15 ans de la carte des dangers. Ainsi que des mesures à long terme sur 50 à 60 ans,
- une répartition optimisée du produit de la taxe des digues pour l'entretien et la revitalisation des cours d'eau sur la base du PGCE et des divers investissements.

M. Migy indique que le message n° 39 a apporté les éléments fondamentaux pour se forger une opinion sur la nécessité d'avoir une taxe des digues cohérentes avec une planification à moyen et long terme. La perception de la taxe basée sur 0,25 pour mille de la valeur officielle rapportera Fr. 200'000,- dont Fr. 100'000,- seront consacrés à l'exploitation (entretien, revitalisation, etc) et Fr. 100'000,- pour les investissements (correction des cours d'eau, mesures de prévention des inondations, etc). Il a été tenu compte de la spécificité de Courfaivre, qui a encore une corporation des digues. M. Migy précise que le comité de la corporation des digues devra s'organiser en commission spéciale et après dissolution de la corporation se consacrer uniquement à la gestion du Chételay

jusqu'à fin 2017 au plus tard. Une convention est en préparation. Par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la gestion des eaux (LGEaux) la corporation devra disparaître. L'entrée en vigueur du règlement des digues est prévue au 1^{er} janvier 2015. Au nom du Conseil communal unanime, M. Georges Migy recommande au Conseil général d'approuver ce règlement.

M. Denis Jeannerat passe le règlement chapitre par chapitre.

M. Frédéric Juillerat (UDC) demande pour quelle raison on augmente déjà la taxe à 0,25 pour mille. Il estime que 0,15 pour mille devrait suffire.

M. Frédéric Juillerat propose de compléter l'article 16, alinéa 2 comme suit : « la commune alimente le fonds d'un montant égal à la taxe prélevée ».

M. Georges Migy répond que l'on ne peut comparer la taxe avec d'autres communes, parce que nous prenons en compte la problématique de la protection contre les inondations liée à la carte des dangers. Seule la commune de Val Terbi possède un même règlement et un même système de taxation. Par cette taxe, nous pourrions couvrir tous nos besoins d'entretien liés au PGCE et d'investissements concernant la problématique liée à la carte des dangers.

Selon M. Denis Moritz, le financement de la gestion des eaux (LGEaux) répond au cadre légale.

Passée au vote, la proposition est rejetée par 18 voix contre 4.

M. Patrick Ballaman (PS) relève que le texte est identique aux articles 13, alinéas 3 et 4 et 14, alinéas 3 et 4.

Le secrétariat contrôlera si ces textes figurent à double par erreur.

M. Patrick Ballaman (PS) revient sur les propos tenus en introduction par M. Georges Migy, avec la corporation des digues pour le Chételay.

Pour M. Georges Migy, il est bien clair que la corporation des digues à Courfaivre devra être dissoute, selon la nouvelle loi en consultation. La poursuite du Chételay sera assurée par une commission spéciale formée de membres de la commission des berges et les membres du comité de la corporation des digues. Le délai fixé pour terminer le projet est le 31 décembre 2017.

Passé au vote, le règlement des digues est accepté par 27 voix sans avis contraire.

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat présentée par Mme Schlatter, née Bretey Maud Anne.
--

Il appartient à M. Jean-Bernard Vallat, maire, de présenter la demande de naturalisation déposée par Mme Maud Anne Schlatter née Bretey.

Mme Maud Anne Schlatter, née Bretey, est née le 14 juillet 1969 à Montbéliard. Elle est venue habiter en Suisse, à Saint-Imier en 1999. Elle vit à Soultce depuis avril 2003 et est au bénéfice du permis C.

Mme Schlatter demande la naturalisation car la Suisse lui plaît énormément. Cela fait des années qu'elle travaille en Suisse. Elle aime travailler et vivre en Suisse. Sa fille a la nationalité suisse, de même que son compagnon. Elle aimerait régulariser cette situation.

L'audition s'est déroulée le 28 août 2014. Le Service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Maud Anne Schlatter obtienne le droit de cité cantonal et communal.

Passée au vote, la demande d'admission à l'indigénat est acceptée par acclamations.

11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat présentée par Mme Kurtovic, née Petrusic Mirjana et de sa famille.

Il appartient à M. Jean-Bernard Vallat, maire, de présenter la demande de naturalisation déposée par Mme Mirjana Kurtovic née Petrusic et de sa famille.

Mme Mirjana Kurtovic, née Petrusic, est née le 14 août 1975 à Zavidovici (ex-Yougoslavie), son époux Dusko Kurtovic est né le 18 juin 1977 à Doboï (ex-Yougoslavie). Leurs filles sont nées à Delémont, Lidija le 5 juin 2000 et Natasa le 17 décembre 2004. Toute la famille est de nationalité de Bosnie-Herzégovine. Madame est arrivée à Bassecourt en 1991 et Monsieur en 1998.

Mme Mirjana Kurtovic demande la naturalisation, parce que sa vie est ici. Elle est arrivée à 15 ans et s'est toujours sentie à l'aise dans notre pays. Elle se sent étrangère en Bosnie. Elle ne partirait pas vivre ailleurs. Son mari a vécu ses plus belles années en Suisse. C'est un pays correct, précis, magnifique. M. Kurtovic aime la précision de la Suisse, pour les rendez-vous par exemple. Ici les gens sont calmes et gentils.

L'audition s'est déroulée le 16 septembre 2014. Le Service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Mirjana Kurtovic, son époux M. Dusko Kurtovic et leurs filles Lidija et Natasa obtiennent le droit de cité cantonal et communal.

Passée au vote, la demande d'admission à l'indigénat est acceptée par acclamations.

M. le Président Denis Jeannerat donne connaissance de la question écrite déposée par le groupe UDC+AB intitulée : « UAPE à Glovelier, de qui se moque-t-on ? »

Constatant que l'ordre du jour avait été passé en revue, M. Denis Jeannerat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, ainsi que les différents intervenants externes, de leur participation et leur engagement et lève la séance à 21h45.

Bassecourt, le 28 octobre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président


Denis Jeannerat

Le Secrétaire


Gérald Kraft